

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

Voici le plan d'hiver 2022 pour les garderies éducatives du Nouveau-Brunswick qui accueillent des enfants d'âge scolaire. Au cours des mois d'hiver, les garderies éducatives pourront passer d'une phase d'alerte à l'autre. Si les garderies éducatives ont un nombre élevé de cas de la COVID-19 et qu'il y a une augmentation de la transmission, la Santé publique régionale travaillera avec la garderie éducative pour effectuer une évaluation détaillée des risques afin de déterminer s'il est nécessaire de passer à des directives plus strictes.

L'évaluation des risques porte sur un certain nombre de facteurs, dont les suivants, sans s'y limiter :

- la prévalence des cas au sein de la communauté ;
- si le cas implique une variante présumée ;
- le nombre de contacts étroits qu'a eu la personne dont le test est positif et la précocité de la détection du cas ;
- les couches de protection qui étaient en place pendant qu'ils étaient à la garderie, comme le port du masque ou les regroupements ;
- l'utilisation d'espaces partagés entre la personne ayant testée positive et d'autres personnes (casiers, couloirs, autobus, salles de repos, etc.) ; et
- le taux de vaccination contre la COVID-19 de la garderie ou de la communauté.

Veuillez noter : En cas d'apparition ou d'aggravation d'un symptôme, l'enfant ou le membre du personnel n'est pas autorisé à fréquenter la garderie éducative à moins d'avoir un résultat négatif d'un test rapide au point de service (POCT).

Si un enfant ou un membre du personnel présente un symptôme constant et récurrent, par exemple des allergies saisonnières, l'enfant ou le membre du personnel peut continuer à fréquenter la garderie éducative après avoir reçu un test POCT négatif. Ce test est seulement requis une fois pour un même symptôme. Si ce, symptôme s'aggrave ou si un nouveau symptôme apparaît, un nouveau test est requis.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Groupes d'enfants : intérieur	Les enfants seront organisés en groupes de 20 enfants maximum tout en respectant la taille des groupes et le ratio adulte/enfant prévus par le règlement.	Même mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

	<p>Une distance physique de deux (2) mètres entre les groupes est requise.</p> <p>Les masques sont requis pour les enfants et le personnel dans l'établissement. Le masque peut être enlevé lorsque assis pour manger et boire.</p> <p>Les nouveaux enfants qui entrent dans l'établissement continueront d'être placés dans un groupe adapté à leur âge.</p> <p>La reconfiguration des groupes doit être limitée à une fois par semaine pour s'adapter aux changements d'effectifs dû à une maladie, aux vacances, etc.</p>		
<p>Groupes d'enfants : intérieur dans des espaces communs (salles de bains, gymnases, entrées, etc.)</p>	<p>Une distance physique de deux (2) mètres entre les groupes est requise.</p> <p>Les masques sont requis pour les enfants et le personnel dans tous les espaces intérieurs de l'établissement.</p> <p>Les masques peuvent être enlevés lorsque assis pour manger et boire.</p>	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1
<p>Groupe d'enfants : extérieur</p>	<p>Les masques ne sont pas requis pour les enfants et le personnel à l'extérieur dans leur groupe.</p> <p>La distance physique entre les groupes n'est pas requise.</p> <p>Les masques sont requis lorsque les élèves et le personnel sont à l'extérieur avec d'autres groupes.</p>	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

	Si la distance physique peut être maintenue entre les groupes, les masques peuvent être retirés.		
Heures de dépôt et de ramassage	<p>Il est recommandé de ne pas mélanger les groupes d'enfants ; ils peuvent être organisés en groupes plus petits lorsque les effectifs sont faibles en début de journée et lorsqu'ils diminuent en fin de journée. Les groupes mixtes ne peuvent pas inclure de nourrissons et ne doivent pas dépasser le nombre requis d'un éducateur. Lorsqu'un deuxième éducateur est nécessaire, le groupe doit être séparé.</p> <p>Il est recommandé, si possible, de maintenir une distance physique de deux (2) mètres entre les groupes d'enfants.</p> <p>Le port du masque est requis pour les enfants et le personnel lorsque les groupes sont mélangés.</p> <p>Les parents doivent porter des masques.</p>	<p>Les enfants resteront dans leur groupe.</p> <p>Les masques sont requis pour les enfants et le personnel.</p> <p>Les parents ne sont pas permis dans la garderie à moins d'être identifié comme essentiel.</p>	Mêmes mesures que la phase 2
Dépistage des symptômes à la maison	<p>Les enfants et le personnel feront un dépistage des symptômes à la maison tous les jours.</p> <p>En cas d'apparition ou d'aggravation d'un symptôme, l'enfant ou le membre du personnel n'est pas autorisé à fréquenter la garderie éducative à moins d'avoir un résultat négatif d'un test rapide au point de service (POCT).</p>	<p>Mêmes mesures que la phase 1</p> <p>Tous les enfants ainsi que le personnel pourraient être requis d'effectuer un test rapide de façon régulière à la maison d'après les directives de la Santé publique.</p>	Mêmes mesures que la phase 1

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

	<p>Si un enfant ou un membre du personnel présente un symptôme constant et récurrent, par exemple des allergies saisonnières, l'enfant ou le membre du personnel peut continuer à fréquenter la garderie éducative après avoir reçu un test POCT négatif. Ce test est seulement requis une fois pour un même symptôme. Si ce, symptôme s'aggrave ou si un nouveau symptôme apparaît, un nouveau test est requis.</p>		
Lavage des mains	<p>Tous les enfants doivent se laver les mains correctement avant et après les jeux en plein air, avant et après les repas et après avoir utilisé les toilettes.</p> <p>Le personnel surveillera les enfants pour s'assurer qu'ils se lavent les mains correctement.</p> <p>Des panneaux seront affichés à travers l'établissement pour rappeler à chacun de se laver les mains correctement.</p>	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1
Nettoyage et désinfection	<p>Suivre les directives habituelles de nettoyage et de désinfection.</p>	Mêmes mesures que la phase 1	<p>Mêmes mesures que la phase 1</p> <p>Le partage de matériel et d'équipement ne sera pas autorisé sauf si le matériel est bien nettoyé et désinfecté autant que possible entre chaque utilisation.</p>
Transportation	<p>Le transport sera autorisé.</p>	Mêmes mesures que la phase 1	Mêmes mesures que la phase 1

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

	<p>Les masques sont requis pour tous les enfants et le personnel.</p> <p>Dans la mesure du possible, les enfants sont encouragés à s'asseoir aux mêmes sièges et avec les mêmes enfants.</p>		
Activités physiques	<p>Les activités physiques sont autorisées.</p> <p>Les masques sont requis pour les enfants et le personnel au sein de leur groupe.</p>	Mêmes mesures que la phase 1	<p>Mêmes mesures que la phase 1</p> <p>Le partage de matériel et d'équipement ne sera pas autorisé sauf si le matériel est bien nettoyé et désinfecté autant que possible entre chaque utilisation.</p> <p>Des activités de faible intensité sont requises à l'intérieur.</p>
Musique et chant	<p>Les activités de musique et de chant ainsi que les instruments à vents sont autorisées dans le groupe.</p> <p>Les masques sont requis pour les enfants et le personnel au sein de leur groupe.</p> <p>Les enfants doivent respecter une distance physique de quatre (4) mètres (y compris les instruments) lorsqu'ils utilisent un instrument à vent. Si la distance ne peut être respectée, les instruments à vent ne seront pas autorisés.</p> <p>Les enfants et le personnel ne doivent participer aux activités de musique et de chant que pendant un maximum de 30 minutes consécutives.</p>	<p>Mêmes mesures que la phase 1</p> <p>Les instruments à vent ne sont pas autorisés.</p>	Mêmes mesures que la phase 2

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

<p>Spectacles et rassemblements</p>	<p>Les spectacles et les rassemblements sont autorisés. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé que ces événements soient organisés virtuellement.</p> <p>Une distance physique de deux (2) mètres entre les autres groupes d'enfants est requise.</p> <p>Une preuve de vaccination sera exigée pour tous les parents et visiteurs.</p> <p>Des masques sont requis pour tous les enfants de plus de deux (2) ans, le personnel, les parents et les visiteurs.</p> <p>Une distance physique de quatre (4) mètres entre tous les parents/visiteurs et les groupes d'enfants est requise.</p>	<p>Les spectacles et les rassemblements ne sont autorisés que dans un cadre virtuel.</p> <p>Une distance physique de deux (2) mètres entre les autres groupes d'enfants est requise.</p> <p>Des masques sont requis pour tous les enfants de plus de deux (2) ans et le personnel.</p>	<p>Les spectacles et les rassemblements ne sont pas permis.</p>
<p>Excursions</p>	<p>Les excursions intérieures et extérieures sont autorisées en groupe.</p> <p>Les enfants et le personnel doivent suivre l'Arrêté obligatoire lors des excursions.</p>	<p>Les excursions ne sont pas autorisées.</p>	<p>Mêmes mesures que la phase 2</p>
<p>Parents</p>	<p>Les parents sont autorisés à entrer dans l'établissement.</p> <p>Les masques sont requis.</p>	<p>Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement à moins d'avoir été identifiés comme essentiels</p>	<p>Même mesure que la phase 2</p>

Plan pour l'hiver pour les garderies éducatives Enfants d'âge scolaire

En vigueur le 4 janvier 2022

Visiteurs	Les visiteurs doivent fournir une preuve de vaccination avant d'entrer dans les installations. Les masques sont requis.	Les visiteurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement. Le personnel du Gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que les individus qui rendent des services pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sont autorisés à entrer dans l'établissement. Les masques sont requis.	Mêmes mesures que la phase 2
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

*Ce document est un ajout aux *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives*.